



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 3 Avril 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnès.
Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Membres absents : Mesdames FELIX Maryse, GARRIGUE Sandrina.
Monsieur BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

36/2019 Appel d'offre Travaux Lotissement Communal Le Rennis

Une publicité a été transmise le 20/10/2019 et parue le 21/09/2019 au journal « Midi Libre » ; la date limite de réception des offres ayant été fixée au 18/02/2019 à 11h30.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres de la Commune de GABIAN s'est réunie le 27 Mars 2019 afin de choisir les entreprises suite à la mise en concurrence lancée pour la réalisation des travaux du lotissement « le Rennis » et à l'analyse des offres par le Maître d'œuvre CETUR INGENIERIE.

A l'issue de cette réunion, la commission d'appel d'offres a retenu Les Entreprises :

BRAULT TP avec un montant de 514 498.00 € HT (TF + TO) pour le lot N°1.

ASSAINISSEMENT 34 avec un montant de 3581.50 € HT pour le lot N°2.

Le groupement SANCHIS/BORDERES avec un montant de 73 872.50 € HT pour le lot N°3.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres de retenir les entreprises :
BRAULT TP pour un montant de 514 498.00 € HT (TF + TO) pour le lot N°1.
ASSAINISSEMENT 34 pour un montant de 3581.50 € HT pour le lot N°2.
Le groupement SANCHIS/BORDERES avec un montant de 73 872.50 € HT pour le lot N°3.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les procédures adaptées, ainsi que toutes pièces afférentes avec les entreprises : BRAULT, ASSAINISSEMENT 34 et le groupement : SANCHIS/BORDERES.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES